

Loi de 1957 sur le sel de conservation et le Règlement de 1969 sur le même sujet autorisent un contrôle rigoureux de la vente et de la distribution du sel pour le traitement du poisson.

Les eaux intérieures de Terre-Neuve, excellentes pour la pêche sportive, ne sont pas exploitées commercialement. Les lacs et les étangs sont en fait du ressort du ministère du Tourisme, mais, en vertu d'un accord fédéral-provincial, ces eaux, de même que les fleuves, rivières et ruisseaux, relèvent du gouvernement fédéral pour ce qui est de la conservation et de la surveillance.

**Île-du-Prince-Édouard.** Les pêches maritimes et intérieures de l'Île-du-Prince-Édouard sont administrées par le Service des pêches du ministère fédéral de l'Environnement. Le ministère provincial des Pêches complète l'activité du gouvernement fédéral dans ce domaine; il s'intéresse surtout à l'évaluation et, dans les limites de ses pouvoirs, à l'accroissement des avantages économiques et sociaux des travailleurs de l'industrie de la pêche. Le ministère fournit une aide technique et effectue, de concert avec les organismes fédéraux des pêches, certains travaux d'expérimentation et de perfectionnement concernant entre autres les méthodes de pêche, les inventaires des ressources, les études statistiques et l'aide en matière d'aménagement.

Les pêcheurs et l'industrie de la pêche peuvent bénéficier de prêts accordés par la *Prince Edward Island Lending Authority*, société de la Couronne établie en 1969 et habilitée à avancer des fonds aux secteurs de la pêche, de l'industrie, du tourisme et de l'agriculture. Quant à la pêche en eau douce, elle relève au niveau provincial de la Division des pêches et de la faune du ministère de l'Environnement et du Tourisme.

**Nouvelle-Écosse.** La valeur au débarquement de la production de poisson commercial en Nouvelle-Écosse se chiffre approximativement à \$75 millions et la valeur marchande après le traitement et l'emballage, à \$150 millions. Les produits de la pêche interviennent pour plus de 30% de la valeur des exportations de la Nouvelle-Écosse. L'industrie emploie plus de 11,000 pêcheurs et plus de 4,000 ouvriers dans les usines de traitement. Les industries de soutien d'une valeur économique considérable pour la Nouvelle-Écosse comprennent la construction navale, la réparation de navires et la fabrication de machines et d'engins de pêche. En raison de l'importance de la pêche pour l'industrie, le commerce, l'emploi et les loisirs, le gouvernement provincial entretient des relations étroites avec les organismes fédéraux chargés de l'administration et de l'aménagement des ressources et travaille en collaboration avec eux en vue de promouvoir l'utilisation et le développement judicieux des ressources.

Le ministère des Pêches de la Nouvelle-Écosse concentre la majeure partie de ses énergies à la formation des pêcheurs et à la mise en valeur des ressources. Il est chargé du Centre de formation de Pictou, dont les installations et les services sont à la disposition de tous les pêcheurs commerciaux à longueur d'année, et il organise dans certains villages de pêche de la province des cours de courte durée à l'intention des pêcheurs côtiers. Les cours portent principalement sur les moteurs, la navigation et les filets et engins de pêche. La Division du développement des ressources organise et effectue des explorations en vue de découvrir de nouvelles ressources halieutiques, et elle étudie et lance des méthodes et des engins de pêche de conception nouvelle et plus efficace. Des travaux ont été effectués concernant les méthodes d'élevage des huîtres et des moules en dehors des bancs naturels. Un parc à huîtres est entré en production en 1971, ce qui facilitera les études et les tentatives d'élevage d'autres espèces de mollusques et crustacés. On a institué récemment un programme de mise en valeur des produits, assorti d'une aide technique et financière pour les essais de traitement et de commercialisation d'espèces sous-utilisées de poissons et de mollusques et crustacés, ainsi que de produits nouveaux.

Le ministère est en train de s'adjoindre une équipe de représentants régionaux en vue d'améliorer les communications entre les pêcheurs, l'industrie et le gouvernement et d'aider les pêcheurs dans la gestion de leur entreprise et la solution de problèmes techniques. Des prêts sont offerts aux pêcheurs ainsi qu'aux industries de la pêche et du traitement du poisson par la Commission de développement des ressources de la Nouvelle-Écosse, qui est une direction du ministère du Développement de la Nouvelle-Écosse.

Depuis un certain nombre d'années, la Nouvelle-Écosse, par l'intermédiaire de la Division de la conservation de la faune du ministère des Terres et Forêts, consacre des fonds considérables à l'aménagement et à l'étude de certains lacs et cours d'eau de la province en vue d'améliorer la pêche sportive en eau douce. La Division emploie à plein temps un biologiste